

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Prêt d'une peinture de Courbet - Encaissement et réaffectation d'un mécénat japonais

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre d'une exposition sur la peinture française au XIX^{ème} Siècle qui se tient du 14 avril au 26 mai 2002, au Musée Préfectoral de Tochigi (Japon), la Ville de Besançon a consenti au prêt d'une peinture de Gustave COURBET appartenant aux collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et intitulée «La Somnambule».

En échange de ce prêt et pour remercier la Ville, l'organisateur de cette exposition, à savoir ART LIFE LTD TOKYO (JAPON), souhaite verser une somme de 6 000 € en faveur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Le Conseil Municipal est invité à accepter ce mécénat et à inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant la somme de 6 000 € en recettes sur le 90.322.1328.509.52000 et à la réaffecter en dépenses sur le 90.322.2135.509.52000.

«Mme Nicole WEINMAN : Je profite de ce point pour faire un cavalier, parce qu'il n'y a pas tellement de dossiers qui touchent au patrimoine à part celui-ci, et attirer votre attention sur -ce n'est pas d'ordinaire mon cheval de bataille le patrimoine-...

M. LE MAIRE : C'est plutôt M. ROSSELOT.

Mme Nicole WEINMAN : ... il se trouve que j'ai remarqué, rue du Palais de Justice, notamment devant le numéro 13 où un passage avait été parfaitement refait à l'ancienne, qu'EDF est intervenue et a laissé une reprise au goudron qui est très laide. Et je voulais interroger l'adjoint au patrimoine M. LIME et lui demander qu'il veuille bien intervenir auprès d'EDF afin qu'elle refasse comme à l'origine ce passage qui est très beau, qui était tout neuf et qui est maintenant massacré.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je pense très honnêtement que ce n'est pas à M. LIME de le faire. On ne va pas le mettre en difficulté et on va demander à nos services de faire les démarches.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, le Festival de Cannes est terminé depuis peu mais vous avez mérité la palme du suspens pour ce projet. Je voudrais savoir où l'on en est quant au cinéma et je ne pense pas que vous me direz qu'il y a des retards en rapport avec ce qu'avait fait l'opposition il y a quelques années. Vous avez peut-être quelques nouvelles à nous donner ?

M. LE MAIRE : Vous êtes totalement hors sujet. Vous savez très bien où l'on en est. Vous l'avez lu comme moi dans la presse, le Tribunal nous a donné raison. Il peut y avoir encore d'autres recours mais pour l'instant la vente a lieu le 28 juin, voilà où nous en sommes pour l'instant. Je ne peux pas vous en dire plus. Monsieur ROSSELOT, pour intervenir sur le patrimoine ? Vous vous dites : je ne peux pas laisser Nicole WEINMAN parler de patrimoine, il faut que j'intervienne.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais simplement dire que M. LIME a le mérite de se battre contre EDF. Il est en train de faire évacuer un transformateur qu'EDF avait sagement posé devant un porche Place Jean Cornet, il en est conscient et je pense qu'il fera la même chose pour ce qu'a demandé Nicole WEINMAN...

M. LE MAIRE : Très bien Christophe ! (réactions)

M. Jean ROSSELOT : Mais EDF pose des transformateurs...

M. LE MAIRE : On voit déjà le changement dans la rue, ça n'a pas été long.

M. Jean ROSSELOT : (hors micro) Malheureusement du goudron a été posé au bas de la tour du Palais de Justice...

M. LE MAIRE : Vous nous l'avez déjà dit, vous n'allez pas le répéter à chaque séance.

C'est bien ce que je dis, il y a trois semaines que vous êtes au pouvoir et déjà on se rend compte des conséquences dans la rue (rires).

M. Jean ROSSELOT : (hors micro) ... c'est quand même...

M. LE MAIRE : C'est le début du démantèlement du service public... mais ça ne fait rien, M. POCHARD va vous expliquer.

M. Jean ROSSELOT : (hors micro) Il y a aussi une façade de cet élément phare de la ville qu'est le Palais Granvelle qui n'a pas été refaite. La tour l'a été mais de chaque côté de la tour ça n'a pas été refait. Les portes de chaufferie industrielle ont été installées, c'est effarant, et maintenant, depuis quelques jours les cheminées... il faudra quand même que le maire, en application du principe de l'universalité, je ne ferais pas autant le malin, mon cher Michel, parce qu'en application du principe de l'universalité budgétaire, j'aimerais bien, compte tenu du fait que tous les jours on lit dans les journaux d'annonce qu'on achète des cheminées très cher, j'aimerais bien voir le titre de recette qu'a représenté l'évacuation de la cheminée. Il y a eu une affaire célèbre en finances publiques, il y a un gouvernement de Charles X qui est tombé sur une vente de salles à manger parce que la recette n'avait pas été soumise aux élus. Sérieusement, j'aimerais connaître le titre de recette que vous avez émis pour la sortie de cette cheminée qui vaut entre 50 000 et 80 000 F. Bref, mais quand même, pourquoi avez-vous un parti pris de faire de cette façade Sud une façade rebut ? Maintenant, c'est du goudron que vous avez mis dans la tour, avec des marques blanches, c'est effarant, il n'y a qu'à Besançon qu'on voit ça. Ce n'était pas le sujet mais puisque vous m'avez autorisé à en parler, j'en parle.

M. LE MAIRE : Michel ROIGNOT va vous donner des explications. Jean-Luc BOYER me dit quand même que la cheminée n'était pas de Charles Quint, elle datait des années 50...

M. Jean ROSSELOT : Je parle du titre de recette...

M. LE MAIRE : Tu ne voudrais tout de même pas vendre une cheminée des années 50.

M. Jean ROSSELOT : Je vous adresserai un courrier pour avoir le titre de recette.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, s'il vous plaît, il n'y a pas de titre de recette. On est même heureux que l'entreprise l'ait emmenée sans nous faire payer, ce n'est pas pareil... (rires).

M. Jean ROSSELOT : C'est invraisemblable ce que vous dites. Lisez les journaux d'annonce, il y a chaque jour des annonces : «achète cher, démonte sur place», vous êtes heureux que l'entreprise l'ait emmenée mais il y a des entreprises qui viennent démonter et qui vous donnent 80 000 F. Vous faites perdre 80 000 F à la Ville, où est le titre de recette ? Enfin, c'est invraisemblable, non seulement vous amputez le patrimoine mais en plus vous grevez les recettes de la commune. C'est quand même incroyable, c'est fabuleux !

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole mais je voudrais vous dire quand même quelque chose, c'est que pour qu'un élu reste crédible, il ne doit pas dire n'importe quoi. Il me semble que Michel ROIGNOT vous a déjà donné la réponse, il va vous la redonner une nouvelle fois et vous pensez bien que lorsqu'il y a quelque chose à vendre, à la Ville, nous le vendons. Mais si c'est quelque chose qui n'a aucune valeur eh bien effectivement nous sommes très heureux qu'on nous l'enlève et que l'on nous fasse cadeau de l'enlèvement. Michel, donnez des explications, sois clair car ça fait déjà deux fois qu'on nous en parle.

M. Michel ROIGNOT : Je vais tâcher de parler très calmement pour éviter que les collègues de l'opposition ne partent parce que je serais trop vif avec mon ami Jean ROSSELOT. Je crois que j'ai été très vif la dernière fois. On a parlé de cette cheminée et donc on va en faire maintenant un feuilleton, à tous les conseils municipaux on parlera de la cheminée de Granvelle, cheminée 1950 (rires)...

M. LE MAIRE : De 1950 la cheminée !

M. Michel ROIGNOT : ... et non pas de Charles Quint, donc sans intérêt. Il y en a d'autres qui présentent beaucoup d'intérêt et donc lorsque nous avons investi le Palais Granvelle pour y faire les travaux, il fallait, avant toute chose évacuer un certain nombre j'allais dire de gravats, de mobilier qui était là, donc il y a eu un marché global. Donc déjà ce n'est pas un titre de recettes, on a payé des entreprises, il y a eu un marché pour évacuer à l'intérieur du bâtiment tout ce qui devait être évacué et qui ne présentait aucun intérêt à conservation. Alors cette cheminée 1950 est dans le lot. Donc ce n'est pas un titre de recette mais un mandat que la Ville a fait pour rémunérer l'entreprise qui a évacué l'ensemble des objets qui étaient là et qui gênaient pour faire la réhabilitation du Palais Granvelle. Et je rappelle bien que cette cheminée est une cheminée des années 1950.

M. LE MAIRE : De plus, Cher Monsieur ROSSELOT, il ne vous a pas échappé que nous avons désormais au sein de nos services un spécialiste du patrimoine et que désormais pour toutes les opérations de ce type, nous allons demander, et nous avons déjà commencé à le faire, à ce qu'il y ait une analyse, une expertise réalisée pour voir effectivement quelle est la valeur de ce que nous pouvons éventuellement démonter. Mais là en l'occurrence ce n'était pas une cheminée qui datait de Charles Quint, mais des années 1950».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 12 Juin 2002.